

hâte : avoir sous les yeux le manuscrit, dont nous espérons tirer profit, pour notre travail en cours sur la santé de Napoléon. Nul doute que nous y découvririons quelque renseignement sur la manière de vivre, le régime de captivité, et par suite l'évolution de la maladie à laquelle l'Empereur devait, à la longue, succomber.

A peine avons-nous fait part de notre désir à son possesseur, que nous recevions de lui cette lettre (1), qui suffira à établir nos droits de priorité.

Monsieur,

Je possède en effet un manuscrit très intéressant concernant les dépenses de Napoléon à Sainte-Hélène.

Je me propose de le publier avec des notes et commentaires tirés des mémoires de Las Cases, Antonmarchi et O'Méara. C'est ce qui vous explique que dans *l'intérêt de ma publication* (2), je ne puis laisser *déflorer* mon manuscrit en me prêtant à des citations mêmes partielles dans l'ouvrage que vous préparez.

Toutefois, si cela peut vous être utile et agréable et si vous me promettez de *garder le secret* sur la communication que je suis prêt à vous faire, je ferai comme Sésame... et vous communiquerai le document. Je serai heureux de vous recevoir, etc...

C'est ainsi qu'il nous fut loisible de consulter sur place le registre précieux. L'autorisation nous fut

(1) Elle est datée du 15 mars 1894.

(2) Nous mettons en italiques les mots soulignés dans l'original.

très gracieusement donnée de prendre quelques notes sur son contenu. Notre insistance pour en obtenir davantage resta tout d'abord sans résultat.

Ce n'est que beaucoup plus tard, et après maintes sollicitations, que nous parvîmes à vaincre la résistance de l'aimable mais tenace collectionneur.

Désespérant de mener la publication projetée à bonne fin, absorbé qu'il était par des occupations diverses, M. Paul Dablin consentit enfin à nous confier l'édition de son manuscrit, par une convention en date du 29 janvier 1903.

Peu après, était annoncée la vente d'une partie de la bibliothèque du sympathique amateur. Comme nous lui exprimions notre appréhension de voir passer en des mains étrangères le document que nous étions chargé de publier, il nous répondit textuellement :

« Soyez tranquille : le bouquin de Pierron reviendra entre mes mains à n'importe quel prix. *Ni les Anglais ni les Américains ne l'auront!* (sic) »

Effectivement, le manuscrit, dont nous possédions du reste une copie écrite de la main même de son propriétaire, était racheté par ce dernier et ne passait pas, cette fois du moins, de l'autre côté du détroit.

Mais l'homme propose et le destin dispose.

Trois ans plus tard, en 1906, une nouvelle vente, celle-là faite après le décès du regretté Dablin, avait lieu à l'hôtel Drouot, par les soins de sa famille; et à la suite d'une surenchère de 575 francs, la relique